

Madame, Monsieur,

Par ce courrier nous vous signifions notre profond désaccord sur la suppression de la servitude qui traverse l'ENVSN et permet d'accéder à la plage.

Nous habitons sur le parking en face de l'ENVSN ; pendant des années nous avons eu accès à la servitude qui traversait l'ENVSN et qui permettait aux enfants comme aux grands de s'aérer et d'aller à la plage qui est appelée dans le quartier « la plage de Tahiti », c'est tout dire. C'est un endroit magnifique qui mérite d'être ouvert au public même si je comprends que des interdictions d'accès puissent être faites lors de manifestations sportives d'importance.

Il nous semble déraisonnable que les quelques déboires que l'ENVSN dit avoir subi interdisent à tous cet accès car prétendre que l'on peut accéder à la plage de l'ENVSN à marée basse est erroné : il faut escalader des rochers hauts et dangereux sauf lors des très grandes marées.

De plus cela permettrait d'accéder beaucoup plus facilement à la plage du petit Rohu car le sentier qui a déjà été aménagé pour calmer les mécontentements interdit quasiment le passage de poussettes ; or, si on veut contourner cet obstacle, il faut se résoudre à faire 10 minutes de marche de plus sur une route qui n'a pas de trottoir ... ce qui n'est pas évident quand on a plusieurs enfants en bas âge.

Nous ajoutons, que de notre côté nous subissons les désagréments qu'entraînent parfois les manifestations sportives, cela sans jamais rechigner : parking bondé, passage de très nombreuses voitures, camping étendu sur le campus qui se trouve sous nos fenêtres. Vivre en bon voisinage mérite que chacun fasse des efforts.

Vous remerciant de votre attention,

Cécile et Bertrand Fougeront

Rue du Rochers, 56510 Saint-Pierre-Quiberon